Plan d'action 2008-2009

favorisant l'intégration

des personnes handicapées

Québec

Révision linguistique et réalisation graphique, Direction des communications
du ministère de la Justice du Québec

Table des matières

Préambule 4

Présentation du Ministère

Mission, vision, valeurs 5
Le ministère de la Justice en bref 5
La clientèle 6
L'organisation administrative 6

Bilan du *plan d'action 2007-2008 favorisant l'intégration des personnes handicapées* 8

Présentation du *plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées*

Tableau : *Plan d'action 2008 2009 favorisant l'intégration des personnes handicapées* 15

Annexe

Comité permanent chargé d'élaborer un plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 19

Préambule

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., chapitre E 20.1) préconise une approche fondée sur la responsabilisation, qui se traduit notamment par l'attribution de nouvelles responsabilités à plusieurs acteurs gouvernementaux. Ainsi, l'article 61.1 de la loi prévoit que les ministères et les organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ainsi que les municipalités qui comptent au moins 15 000 habitants doivent adopter, sur une base annuelle, un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Plus précisément, la loi prévoit que le plan d'action devra déterminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et les mesures qui seront prises dans la prochaine année pour les lever.

C'est dans ce cadre que le ministère de la Justice présente ce plan d'action ainsi qu'un bilan de l'état d'avancement des mesures prévues au plan déposé pour 2007-2008.

Présentation du Ministère

Notre mission

Le Ministère a pour mission d'assurer la primauté du droit au sein de la société québécoise et de maintenir au Québec un système de justice qui soit à la fois digne de confiance et intègre afin de favoriser le respect des droits individuels et collectifs.

Notre vision

Le Ministère vise l'instauration d'un système de justice plus proche des citoyens, davantage accessible, efficace et transparent.

Nos valeurs

Le Ministère fait siennes les valeurs de respect, de confiance, d'équité et d'intégrité.

Ces valeurs, promues par le Ministère, véhiculent la conception de la justice propre à la société québécoise et indiquent la meilleure façon d'en assurer l'application aussi bien que l'administration; elles doivent guider notre action. Elles sont ainsi destinées à orienter le personnel et les gestionnaires du Ministère dans leur pratique quotidienne.

Le ministère de la Justice en bref

Le Ministère :

- conseille les autorités ministérielles en matière de droit criminel et pénal ainsi qu'en matière de droit de la jeunesse et des victimes;
- conseille le gouvernement et ses ministères sur la légalité de leurs actions et dans la rédaction des lois et des règlements;
- appuie le ministre de la Justice dans ses fonctions de Procureur général en matière civile par des représentations devant les tribunaux;
- assure le soutien à l'activité judiciaire, ce qui implique l'administration des différentes cours de justice qui forment l'appareil judiciaire du Québec et de certains tribunaux spécialisés;
- enregistre et conserve les documents d'État, les proclamations, les actes de l'état civil, les commissions sous le grand sceau, les lettres patentes et tout autre document dont l'enregistrement est requis par le gouvernement;
- est responsable de la tenue du registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), du registre des lobbyistes et de l'administration de l'infrastructure gouvernementale à clés publiques;
- assure le traitement des dossiers d'infraction relevant du Procureur général, conformément au Code de procédure pénale, et exécute les jugements rendus par les tribunaux en matière criminelle et pénale lorsqu'ils comportent une condamnation à une amende ou à une suramende;

- gère les ententes internationales et les conventions dans les domaines de l'entraide judiciaire, de l'exécution réciproque des pensions alimentaires et de l'enlèvement international d'enfants.

Le Ministère s'assure également de l'harmonie de ses relations avec la magistrature et les partenaires de la justice de même qu'avec les organismes relevant du ministre.

La clientèle

Tous les citoyens du Québec sont susceptibles d'avoir recours aux services du Ministère.

L'organisation administrative

Sur le plan administratif, le Ministère est placé sous la responsabilité du sous ministre, Me Michel Bouchard, Ad. E., qui est désigné d'office Sous procureur général. Celui ci veille à la réalisation de la mission et des orientations du Ministère.

Quatre unités administratives relèvent directement de l'autorité du sous ministre :

le Bureau du sous ministre (BSM) ;
la Direction de la vérification interne (DVI) ;
la Direction des communications (DC) ;
la direction du projet du système intégré d'information de justice (SIIJ).

Pour accomplir l'ensemble de ses mandats, le sous ministre est assisté de sous ministres associées et associés responsables des directions générales suivantes :

Direction générale des affaires juridiques et législatives (DGAJL) ;
Direction générale des services de justice et des registres (DGSJR) ;
Direction générale des orientations et politiques (DGOP) ;
Direction générale des services à l'organisation (DGSO).

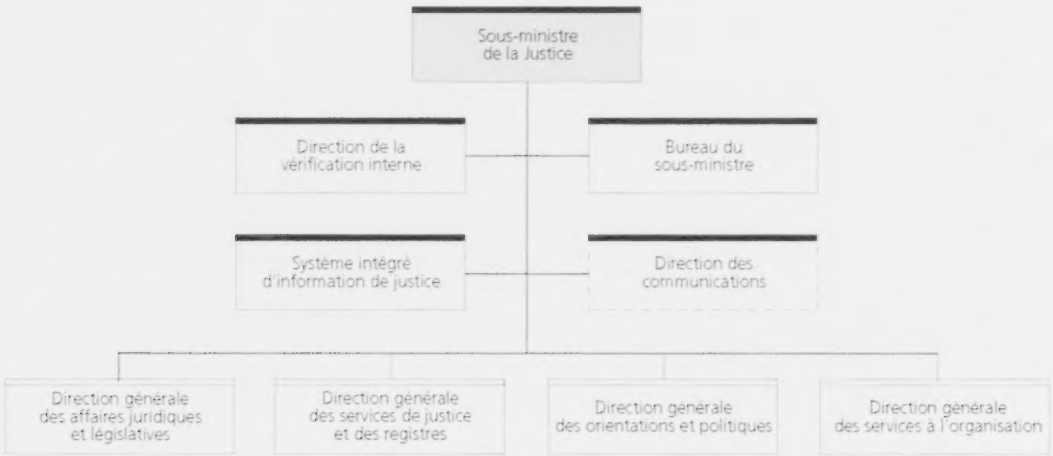

Pour mener à bien sa mission et offrir aux citoyens des services de justice de qualité, le Ministère compte particulièrement sur ses ressources humaines. Au terme de l'exercice 2007-2008, l'effectif du Ministère comptait 3 591 personnes, soit 2 297 formant l'effectif régulier et 1 294, l'effectif occasionnel.

Le Ministère est présent sur l'ensemble du territoire québécois, et une partie importante de son effectif travaille en région. Près de 36 % de l'effectif régulier et occasionnel est situé en dehors des régions administratives de Québec et de Montréal.

Bilan du plan d'action 2007-2008 favorisant l'intégration des personnes handicapées				
Constats / Obstacles identifiés	Actions / Mesures retenues	Échéances	Indicateurs de suivi	État d'avancement
Accessibilité physique des lieux				
▼ En général, tous les palais de justice et points de service sont accessibles aux personnes handicapées.	▼ Procéder à la collecte d'informations concernant les obstacles présents dans les palais de justice et points de service.	Septembre 2007	▼ Dépôt d'un état de situation.	▼ Un état de situation complet a été dressé à l'aide d'un questionnaire rempli par les gestionnaires régionaux et locaux. ▼ Le contact a été établi avec la Société immobilière du Québec (SIQ), qui est responsable de l'accès des immeubles du Ministère.
Accessibilité de l'information				
▼ La *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère ne comporte pas d'engagement concernant les services aux personnes handicapées.	▼ Lors de la révision de la *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère, inclure un engagement à prendre les mesures nécessaires pour adapter aux personnes handicapées les services destinés au public en fonction de leurs caractéristiques et de leurs besoins.	Mars 2008	▼ Engagement inclus dans la *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère.	▼ Les travaux concernant la mise à jour de la *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère ont débuté et se poursuivront au cours de l'exercice 2008-2009. Une proposition concernant les services aux personnes handicapées est incluse dans le projet.
▼ Le contenu des dépliants du Ministère est difficile d'accès pour les personnes handicapées.	▼ Profiter de la refonte des dépliants du Ministère pour évaluer la possibilité de rendre les dépliants accessibles aux personnes handicapées et pour en choisir le support.	Mars 2010 pour l'ensemble des dépliants.	▼ Nombre de dépliants révisés en fonction des besoins des personnes handicapées, s'il y a lieu.	▼ Le processus de refonte des dépliants suit son cours dans le cadre du *Plan stratégique 2007-2010*. Un groupe de travail a été formé afin que l'information véhiculée soit davantage accessible, notamment auprès de certaines clientèles plus vulnérables, incluant les personnes handicapées.

Bilan du plan d'action 2007-2008 favorisant l'intégration des personnes handicapées				
Constats / Obstacles identifiés	Actions / Mesures retenues	Échéances	Indicateurs de suivi	État d'avancement
▼ Les capsules audio d'information pour les personnes handicapées visuelles ne sont pas à jour.	▼ Mettre à jour les capsules audio d'information pour les personnes handicapées visuelles.	Mars 2008	▼ Capsules audio *Le testament* et *Séparation, divorce et dissolution de l'union civile*, à jour.	▼ Les capsules audio *Le testament* et *Séparation, divorce et dissolution de l'union civile* sont à jour.
▼ Certains formulaires sont difficiles à remplir pour les personnes handicapées.	▼ Continuer à offrir de l'aide aux personnes ayant de la difficulté à remplir les formulaires.	Continu	▼ Nombre de plaintes reçues à cet effet.	▼ Aucune plainte n'a été formulée à ce sujet, selon l'information récoltée auprès des gestionnaires de la DGSJR.
▼ Le site Web du Ministère est accessible de façon limitée aux personnes handicapées.	▼ Participer au comité interministériel mis sur pied dans le cadre de l'établissement d'un standard gouvernemental relativement à l'accessibilité des personnes handicapées aux sites Web.	Mars 2008	▼ Présence du webmestre du Ministère aux réunions du comité interministériel.	▼ Le webmestre du Ministère a participé aux huit rencontres du comité interministériel, coordonné par le ministère des Services gouvernementaux (MSG). Trois standards ont été élaborés afin de rendre les sites Web gouvernementaux accessibles aux personnes handicapées. La prochaine étape sera la tenue d'une consultation élargie, l'objectif étant de présenter ces trois standards au Conseil du trésor en décembre 2008.
	▼ Lors du développement du service en ligne de demande de certificats (Directeur de l'état civil), en prévoir l'accessibilité aux personnes handicapées.	Mars 2008	▼ Normes d'accessibilité respectées.	▼ Le service en ligne de demande de certificats est opérationnel et il respecte les normes d'accessibilité. (**N. B.** : le Directeur de l'état civil relève du MSG depuis avril 2008.)

Bilan du plan d'action 2007-2008 favorisant l'intégration des personnes handicapées				
Constats / Obstacles identifiés	Actions / Mesures retenues	Échéances	Indicateurs de suivi	État d'avancement
Accessibilité des citoyens aux programmes et services				
▼ La DGSJR a mis en œuvre, en 2002, une *Politique concernant l'accueil des citoyens et des citoyennes et des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance.*	▼ Faire un bilan de la *Politique concernant l'accueil des citoyens et des citoyennes ayant besoin d'aide et d'assistance*, de la DGSJR.	Mars 2008	▼ Bilan déposé.	▼ Le bilan sera déposé à l'été 2008.
▼ La DGSJR offre des services d'interprète aux personnes atteintes de surdité qui en font la demande, et ce, en vertu de la directive ministérielle *Services d'interprète et paiement des frais.*	▼ Continuer à offrir ces services aux personnes qui en font la demande.	Continu	▼ Nombre de demandes.	▼ Le service d'interprètes est une obligation légale prévue dans la Charte canadienne des droits et libertés (art. 14) et dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (art. 36), et confirmée par la jurisprudence. ▼ Le nombre de demandes n'est pas disponible, les organismes spécialisés les facturant globalement.
▼ Les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), coordonnés par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC), qui relève de la Direction générale des opérations et politiques (DGOP), n'ont pas de politique ou de plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	▼ Sensibiliser les directeurs et les membres des conseils d'administration des CAVAC lors de leurs rencontres semestrielles.	Mars 2008	▼ Nombre de CAVAC qui ont adopté une politique ou un plan d'action.	▼ Tous les directeurs et membres des conseils d'administration des CAVAC ont été sensibilisés à l'importance d'adopter une politique ou un plan d'action lors de leurs rencontres. ▼ Tous les CAVAC sont locataires, et souvent situés dans les palais de justice. Les actions à poser concernant l'accès sont sous la responsabilité du propriétaire, la plupart du temps la SIQ.

Bilan du plan d'action 2007-2008 favorisant l'intégration des personnes handicapées				
Constats / Obstacles identifiés	Actions / Mesures retenues	Échéances	Indicateurs de suivi	État d'avancement
				▼ Les services rendus par les CAVAC sont toujours adaptés en fonction des besoins des personnes, donc en fonction de leurs handicaps, s'il y a lieu.
Sensibilisation du personnel				
▼ Le personnel doit être régulièrement sensibilisé à la situation des personnes handicapées.	▼ Sensibiliser tout le personnel dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, notamment par l'entremise de l'intranet ministériel.	1er au 7 juin 2007	▼ Présence d'une capsule d'information dans l'intranet ministériel.	▼ Réalisé lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées.
	▼ Par l'entremise de l'intranet ministériel, inviter les personnes handicapées faisant partie du personnel du Ministère à contacter le comité permanent, soit pour y siéger, soit pour lui faire part des difficultés et des bons coups qu'elles ont observés concernant l'intégration des personnes handicapées dans leur milieu de travail.	Vers le 19 juin 2007	▼ Publication d'un article dans le journal interne *Ensemble*. ▼ Présence d'une personne handicapée au comité permanent.	▼ Réalisé. ▼ Deux personnes handicapées se sont manifestées. Depuis, l'une d'elles a quitté le Ministère. L'autre est invitée à toutes les rencontres du comité permanent.
	▼ Diffuser le plan d'action 2007-2008 du Ministère favorisant l'intégration des personnes handicapées.	Vers le 19 juin 2007	▼ Diffusion du plan d'action 2007-2008 sur les sites Internet et intranet du Ministère.	▼ Le *Plan d'action 2007-2008 favorisant l'intégration des personnes handicapées* est accessible sur les sites Internet et intranet du Ministère ainsi que par l'intermédiaire du site Internet de l'Office des personnes handicapées (OPHQ).

Bilan du plan d'action 2007-2008 favorisant l'intégration des personnes handicapées

Constats / Obstacles identifiés	Actions / Mesures retenues	Échéances	Indicateurs de suivi	État d'avancement
Gestion des ressources humaines				
Pour l'exercice financier 2006-2007, le taux d'embauche des personnes handicapées est de 2,3% pour le personnel régulier et occasionnel, alors qu'il était de 2,7% pour 2005-2006.	Continuer à sensibiliser les gestionnaires et à les soutenir lors de l'embauche de personnes handicapées.	Juin 2007	Présence d'une capsule d'information dans la section de l'intranet ministériel réservée à la Direction du personnel et de l'administration. Présence d'un article dans l'intranet ministériel.	Réalisé lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées. Réalisé.
Les postes de travail des personnes handicapées sont adaptés à leurs besoins lors de l'embauche, mais le suivi n'est pas systématique.	Avoir la préoccupation de connaître la situation des personnes handicapées à l'emploi du Ministère. Poursuivre l'adaptation des postes de travail selon les besoins.	Juin 2007	Compilation des commentaires reçus à la Direction des communications.	Au cours de la Semaine québécoise des personnes handicapées, le Ministère a invité les employés handicapés et leurs gestionnaires à l'informer sur leurs besoins. Il a reçu un commentaire à ce sujet. La personne qui l'a formulé est devenue membre du comité permanent.
Suivi du plan d'action				
Un suivi doit être prévu afin de s'assurer de la mise en place des mesures retenues.	Réunir le comité permanent quatre fois par année pour faire le suivi du plan d'action.	Mars 2008	Nombre de rencontres du comité permanent.	Huit rencontres de suivi ont été tenues, ainsi qu'une rencontre spéciale concernant l'élaboration du Plan global de mise en œuvre de la proposition de politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.*

Bilan du plan d'action 2007-2008 favorisant l'intégration des personnes handicapées				
Constats / Obstacles identifiés	Actions / Mesures retenues	Échéances	Indicateurs de suivi	État d'avancement
	▼ Renouveler annuellement une partie des membres du comité permanent, et inviter une personne handicapée du Ministère à en faire partie.		▼ Changement dans la composition du comité permanent. ▼ Présence d'une personne handicapée au comité permanent.	▼ La représentante de la Direction du personnel et de l'administration a été remplacée. ▼ Une personne handicapée est invitée à toutes les rencontres du comité permanent. Elle participe aux réunions selon sa disponibilité.

Présentation du plan d'action 2008-2009 favorisant l'intégration des personnes handicapées

Le plan d'action du Ministère favorisant l'intégration des personnes handicapées a été élaboré par le comité permanent formé de représentants des diverses unités administratives du Ministère (la liste des membres est en annexe). Ce comité, actif depuis maintenant plus d'un an, s'est aussi impliqué dans la rédaction des engagements du Ministère concernant le Plan global de mise en œuvre de la proposition de politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*.

En 2008-2009, les actions prioritaires concerneront principalement :

- en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), le développement d'une formation sur la réalité des personnes handicapées, qui sera offerte au personnel du Ministère en contact avec la clientèle ;
- la sensibilisation des gestionnaires à l'intégration des personnes handicapées en milieu de travail ;
- la suite des actions découlant du précédent plan d'action :
  - un suivi des actions posées par la SIQ concernant les établissements où sont situés les locaux du Ministère, dans le cadre de son *Plan d'action 2008-2009 à l'égard des personnes handicapées* ;
  - l'inclusion, dans la Déclaration de services aux citoyens, d'engagements spécifiques concernant l'adaptation des services aux besoins des personnes handicapées ;
  - la poursuite du processus de refonte des dépliants conformément à ce qui est prévu dans le Plan stratégique 2007-2010 ;
  - la poursuite de la participation du Ministère au comité interministériel chargé d'établir un standard sur l'accessibilité des sites Internet et intranet gouvernementaux aux personnes handicapées ;
  - le maintien de la participation d'une personne handicapée faisant partie du personnel du Ministère au comité permanent ayant le mandat de coordonner la mise en œuvre des actions retenues dans le plan d'action.

Les pages suivantes présentent, sous forme de tableau, le plan d'action détaillé pour l'année 2008-2009.

Plan d'action 2008-2009 favorisant l'intégration des personnes handicapées				
Constats / Obstacles identifiés	Actions / Mesures retenues	Résultats attendus	Échéances	Indicateurs de suivi
Accessibilité physique des lieux				
En général, tous les palais de justice et points de service sont accessibles aux personnes handicapées.	Assurer le suivi des actions posées par la SIQ concernant les établissements où sont situés les locaux du Ministère, et ce, dans le cadre du *Plan d'action 2008-2009 à l'égard des personnes handicapées* de la SIQ.	Des contacts sont établis avec la SIQ.	Mars 2009	Rapport fait au comité permanent.
Accessibilité de l'information				
La *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère ne comporte pas d'engagement concernant les services aux personnes handicapées.	La révision de la *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère 2008-2009; y inclure un engagement à prendre les mesures nécessaires pour adapter aux personnes handicapées les services destinés au public, en fonction de leurs caractéristiques et de leurs besoins.	La *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère comporte un engagement concernant l'adaptation des services aux personnes handicapées.	Mars 2009	Engagement inclus dans la *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère.
Le contenu des dépliants du Ministère est difficile d'accès pour les personnes handicapées.	Poursuivre le processus de refonte des dépliants conformément à ce qui est prévu dans le *Plan stratégique 2007-2010*. Un groupe de travail a été formé afin d'améliorer l'accessibilité de l'information à certaines clientèles plus vulnérables, incluant les personnes handicapées.	Il est prévu de revoir 11 dépliants d'ici 2010.	2010	Nombre de dépliants révisés en fonction des besoins des personnes handicapées.

Plan d'action 2008-2009 favorisant l'intégration des personnes handicapées				
Constats / Obstacles identifiés	Actions / Mesures retenues	Résultats attendus	Échéances	Indicateurs de suivi
	▼ Produire de nouvelles capsules audio pour les personnes handicapées visuelles.	▼ L'Audiothèque, un service d'information pour les personnes handicapées visuelles, comprend deux nouvelles capsules audio.	31 mars 2009	▼ Capsules Les petites créances et CAVAC disponibles à l'Audiothèque.
Site Internet				
▼ Le site Web du Ministère est accessible de façon limitée aux personnes handicapées.	▼ Poursuivre la participation du Ministère au comité interministériel sur l'accessibilité des personnes handicapées aux sites Web. Trois standards ont été élaborés et feront l'objet d'une consultation élargie d'ici l'automne 2008. L'objectif est d'être en mesure de présenter une proposition au Conseil du trésor en décembre 2008.	▼ Le webmestre participe aux réunions du comité interministériel.	Mars 2009 en ce qui concerne les rencontres du comité interministériel.	▼ Présence du webmestre aux réunions du comité interministériel.
	▼ Une fois les standards adoptés, le MSG projette d'offrir une formation en ligne en fonction des divers types d'intervenants : gestionnaires, webmestres, agents d'information, personnel de soutien, etc. Par conséquent, si ce projet de formation voit le jour, différentes personnes du Ministère seraient appelées à suivre cette formation.	▼ Différentes personnes du Ministère suivent la formation sur les standards d'accessibilité, s'il y a lieu.	En continu en ce qui a trait à la formation, s'il y a lieu.	▼ Nombre de personnes ayant suivi la formation, s'il y a lieu.

Plan d'action 2008-2009 favorisant l'intégration des personnes handicapées				
Constats / Obstacles identifiés	Actions / Mesures retenues	Résultats attendus	Échéances	Indicateurs de suivi
Accessibilité des citoyens aux programmes et services				
▼ Le personnel doit être régulièrement sensibilisé à la situation des personnes handicapées.	▼ Développer une formation sur la réalité des personnes handicapées, en collaboration avec l'OPHQ.	▼ Des rencontres avec l'OPHQ ont lieu au cours d'une démarche exploratoire.	Mars 2009	▼ Nombre de rencontres.
	▼ Sensibiliser le personnel du Ministère dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, notamment par l'entremise de l'intranet ministériel.	▼ Une capsule d'information est publiée dans la section *Actualités* de l'intranet ministériel.	Du 1er au 7 juin 2008	▼ Présence d'une capsule d'information dans l'intranet ministériel.
	▼ Publier le *Plan d'action 2008-2009 favorisant l'intégration des personnes handicapées* dans l'intranet ministériel.	▼ Une capsule d'information est publiée dans la section *Actualités* de l'intranet ministériel au moment de la publication du *Plan d'action 2008-2009 favorisant l'intégration des personnes handicapées.*	Juin 2008	▼ Dépôt du plan d'action dans l'intranet ministériel et présence d'une capsule d'information dans la section *Actualités.*
Gestion des ressources humaines				
▼ Pour l'exercice financier 2007-2008, le taux d'embauche des personnes handicapées est de 1,6 % pour l'ensemble de l'effectif régulier, occasionnel et étudiant, soit 10 personnes, comparativement à 13 personnes pour l'exercice 2006-2007.	▼ Continuer à sensibiliser les gestionnaires à l'importance d'embaucher des personnes handicapées, et à les soutenir lors de l'embauche.	▼ Un courriel est envoyé aux gestionnaires par le sous-ministre	Du 1er au 7 juin 2008	▼ Courriel envoyé aux gestionnaires du Ministère.
		▼ Une entrevue d'un gestionnaire ayant une personne handicapée parmi son personnel est publiée dans le journal interne *Ensemble*	Mi-juin 2008	▼ Présence d'un article dans le journal interne *Ensemble.*

Plan d'action 2008-2009 favorisant l'intégration des personnes handicapées				
Constats / Obstacles identifiés	Actions / Mesures retenues	Résultats attendus	Échéances	Indicateurs de suivi
		▼ Une entrevue avec une personne handicapée à l'emploi du Ministère est publiée dans le journal interne *Ensemble*.	Automne 2008	▼ Présence d'un article dans le journal interne *Ensemble*.
Suivi du plan d'action				
Publication du plan d'action				
▼ Le Ministère a l'obligation de rendre public son plan d'action.	▼ Faire connaître le *Plan d'action 2008-2009 favorisant l'intégration des personnes handicapées* du Ministère.	▼ Le *Plan d'action 2008-2009 favorisant l'intégration des personnes handicapées* est publié sur le site Internet du Ministère et annoncé dans la rubrique *Quoi de neuf ?*	Juin 2008	▼ Présence du plan d'action sur le site Internet du Ministère.
	▼ Profiter de la Semaine québécoise des personnes handicapées pour publier des chroniques concernant les personnes handicapées sur le site Internet du Ministère.	▼ La Semaine québécoise des personnes handicapées est annoncée dans la rubrique *Agenda* du site Internet du Ministère.	Du 1er au 7 juin 2008	▼ Annonce dans la rubrique *Agenda* du site Internet du Ministère
		▼ Une chronique d'information est publiée dans la rubrique *Question de justice* du site Internet du Ministère	Du 1er au 30 juin 2008	▼ Présence d'une chronique d'information dans la rubrique *Question de justice* du site Internet du Ministère
Suivi du plan d'action				
▼ Un suivi doit être prévu afin de s'assurer de la mise en place des mesures retenues.	▼ Réunir le comité permanent responsable de l'élaboration et du suivi du plan d'action quatre fois par année pour en faire le suivi.	▼ Les membres du comité permanent tiennent quatre rencontres.	Mars 2009	▼ Nombre de rencontres du comité permanent.
	▼ Renouveler annuellement une partie des membres du comité permanent, et inviter une personne handicapée du Ministère à en faire partie.	▼ Au moins une nouvelle personne siège au comité permanent. ▼ Une personne handicapée siège au comité permanent.		▼ Changement dans la composition du comité permanent. ▼ Présence d'une personne handicapée.

Annexe

Comité permanent chargé d'élaborer le plan d'action 2008-2009 favorisant l'intégration des personnes handicapées

Coordination

Sylvie McNulty, Direction du personnel et de l'administration de la Direction générale des services à l'organisation (DGSO)

Représentants des unités administratives

Direction générale des services de justice et des registres (DGSJR)
Francine Des Roches (Direction du soutien aux activités judiciaires)
Lise Naud (Palais de justice de Shawinigan)

Direction générale des affaires juridiques et législatives (DGAJL)
Marjolaine Laprise (Direction des services professionnels)

Direction des communications (DC)
Ginette Andrée Poirier

Direction générale des orientations et politiques (DGOP)
Robert Caron (Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels – BAVAC)

Direction générale des services à l'organisation (DGSO)
Patricia Pelletier (Direction du personnel et de l'administration)

Justice Québec